

Les réflexions en cours concernant les objectifs de la Loi Climat & Résilience et la trajectoire ZAN sur le territoire de la Communauté de Communes Mad & Moselle

Webinaire régional sur le ZAN : 23/11/2021



« Une terre fertile et accueillante, ouverte, à haut niveau de services, véritable jardin des métropoles, au cœur du Parc Naturel Régional de Lorraine »



La CC Mad & Moselle

48 communes / 20 000habs / Interdépartemental (54/57)

Siège : Thiaucourt-Regniéville

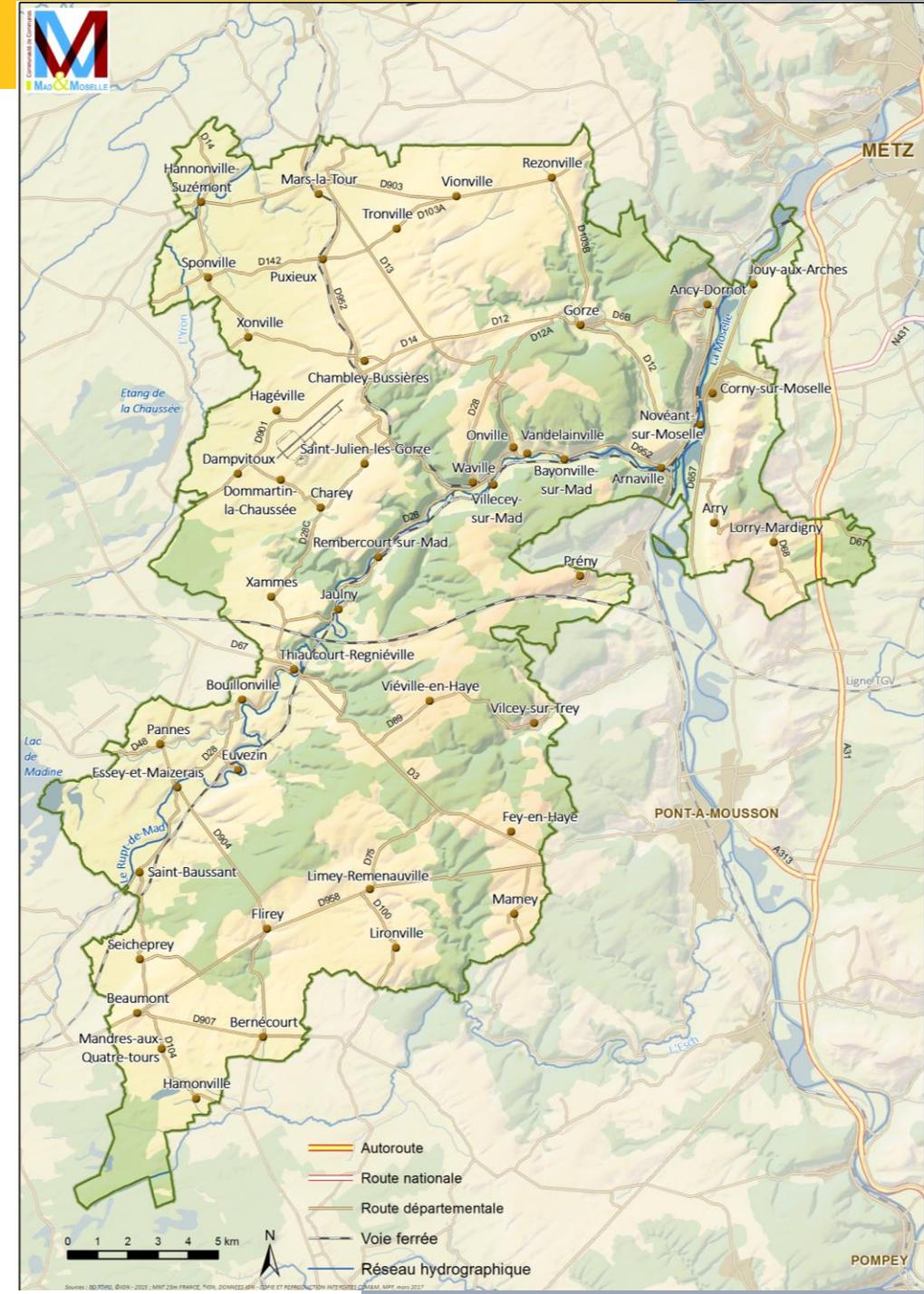


Localisation de la CC Mad & Moselle

La Communauté de Communes est :

- Membre du SCoTAM
- Membre du PETR Val de Lorraine
- Intégrée en quasi-totalité dans le Parc Naturel Régional de Lorraine (44 communes sur 48)
- Multipolarisée par les agglomérations de Metz, Nancy, Pont-à-Mousson, Toul et Jarny.

Infrastructures structurantes : la CCMM accueille la base de Chambley (Mondial Air Ballon), une partie de la ZAE ACTISUD et borde le Lac de Madine.





Un document cadre et facilitateur, le « SCoTAM » pour construire le PLUi:

- ❖ Il a permis d'amorcer la réflexion sur le ZAN dans le cadre du PLUi grâce à un cadre donné sur le foncier.

(division par 2 de la consommation foncière par rapport à 2010-2019)

- ❖ Il a permis de mettre en avant une approche territoriale par des clés de répartition en fonction d'une armature urbaine.

Il en ressort un besoin pour les élus de « formation/acculturation », d'une boîte à outils, d'outils « concrets » pour faciliter cette trajectoire ZAN.

Des « temps » dans le cadre du PLUi, organisés avec les élus portant sur la trajectoire « ZAN » et animés par l'AGURAM :

- **Atelier « FOCUS »** sur le ZAN dans le cadre du diagnostic
- **Ateliers sectoriels** permettant la définition des « enveloppes urbaines » et leurs enjeux
- Lancement des travaux sur le PADD en **Conférence des Maires** avec un cadrage sur la Loi Climat et le ZAN : interventions de Michel HEINRICH et Henri HASSER
- Des **visites sur sites** pour illustrer des enjeux importantes à préserver : « zones humides » (inventaire réalisé par le PNR de Lorraine)

Le panorama des « outils » sur Mad & Moselle

Les réflexions sur le ZAN sur Mad & Moselle

Les documents stratégiques pour l'intercommunalité :

LE PROJET DE TERRITOIRE de Mad & Moselle / le PTRTE du PETR Val de Lorraine

Les plans/études « ressources » [EN PLACE OU A VENIR]

- **Le Plan Paysage** : AXE 3 - Biodiversité en village « végétalisation dans les villages
- **L'inventaire « zones humides »** réalisé par le PNR de Lorraine
- **La définition d'une stratégie de requalification** de la ZAC St-Jean réalisée par la SCET

Les outils de planification / plans : [APPLICABLES OU A VENIR]

- **SCOTAM approuvé le 1er Juin 2021**
 - **Le PLUI en cours** : compatibilité avec le SCOTAM
- => **DIAG** : diagnostic sur le potentiel urbain mobilisable
- => **PADD** : objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace
- => **OPPOSABILITE** : déclinaisons règlementaires du PADD

Les outils opérationnels [EN PLACE OU A VENIR]

- **Les aides à l'habitat existantes intégrées à l'OPAH [APPLICABLE] + réflexion sur un « règlement de sortie de la vacance »**
- **L'accompagnement pour la redynamisation de polarités « fragilisées » + la requalification du foncier : Thiaucourt [bourg-centre], Gorze et Chambley [pôles de proximité] [EN COURS ET A VENIR] => opportunité d'une ORT ?**
- **Les projets d'aménagements** émanant des OAP réalisées via le PLUI

Les outils fiscaux ? [A REQUESTIONNER]

- **De nombreux dispositifs existants à réinterroger** :
Ex: majoration de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, taxe sur les friches commerciales, taxe d'aménagement majorée...
- **Des décrets à venir dans le cadre de la Loi Climat sur la fiscalité ?**

Les outils de maîtrise foncière ? [A REQUESTIONNER]

- **Le Droit de Prémption Urbain** applicable sur 28 communes, et à termes, une fois le PLUI approuvé sur les 48 communes
- **Un conventionnement avec l'EPF Grand-Est** pour une étude de redynamisation sur le bourg-centre de l'intercommunalité : Thiaucourt-Regniéville
- **Outils à imaginer / réinterroger** : les outils d'acquisition amiable ou spéciale (bien « sans maître », « bien en l'état manifeste d'abandon » / les droits de préemption, voire l'expropriation...

Promulgation de la Loi Climat le 24/08/2021

COMMENT SENSIBILISER / FORMER
LES ELUS ?

COMMENT FACILITER LA MISE EN
PLACE DE CES OUTILS ?

- ❖ Une nécessité de dresser un état des lieux des outils/dispositifs existants ou en projet... et ainsi faciliter l'appréciation des « possibles » pour viser la trajectoire ZAN :

- *Outils de planification : PLUI...*
- *Outils opérationnels : OPAH, redynamisation de cœurs de bourgs fragilisés...*

- ❖ Deux questions émergent :

- 1) *Comment sensibiliser et former les élus : les « outiller » ?*
- 2) *Comment faciliter la mise en place d'outils, de stratégies pour une trajectoire ZAN ?*

Pour protéger nos sols et rénover nos habitations, limitons le béton!



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intégrée dans une politique globale de sobriété foncière, énergétique et de redynamisation de nos villages

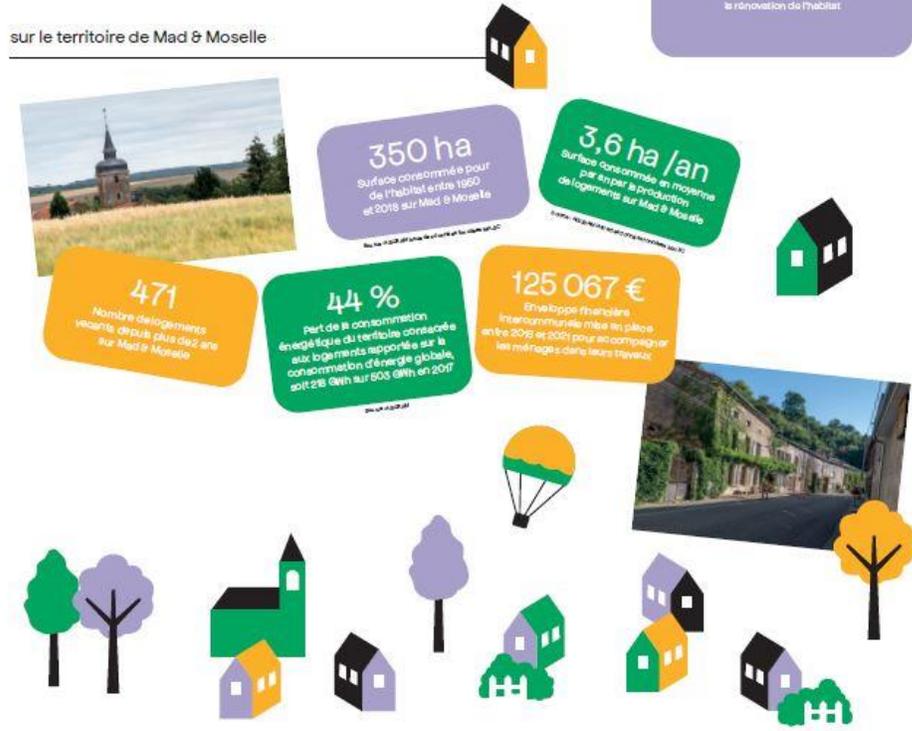
La Communauté de Communes Mad et Moselle souhaite accompagner et encourager la rénovation des logements sur le territoire afin d'améliorer le confort des ménages, réduire les factures énergétiques de ces logements et favoriser leur remobilisation pour répondre, de manière adaptée, à la demande sur le territoire. C'est pourquoi, elle a mis en place une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette OPAH se matérialise par une convention signée entre l'État (Anah), le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, la Région et la CCGM.

Ce dispositif permet d'accompagner les ménages dans leurs projets de travaux par des aides financières et un accompagnement spécifique via un opérateur dédié: CAMEL. L'OPAH et les aides à l'habitat de manière générale constituent des leviers indispensables pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal harmonieux pour le territoire de Mad & Moselle et lutter contre l'artificialisation des sols tout en continuant à rénover des logements pour en faire des logements performants et adaptés.

- De 2016 à 2023, accompagnement sur:
- Les travaux lourds de rénovation
 - L'amélioration énergétique des logements
 - L'adaptabilité des logements
 - Les revêtements de façade
 - Les propriétés fragiles
 - L'aérosolhabitation
 - L'autoconsommation et la mise en place de dispositifs de chauffage et de production d'œuvres renouvelables

Fin 2021 → Mise en place d'un « guichet unique de l'habitat » pour faciliter les « parcours usagers » des habitants pour toutes questions concernant la rénovation de l'habitat.

sur le territoire de Mad & Moselle



Les financeurs: État, ANAH 54 et 57, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, la Région Grand Est et Communauté de Communes Mad & Moselle

Les partenaires: Association CAMEL - les CAUE 54 et 57 - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Val de Lorraine et ses 4 intercommunalités (CCMM, CC du Bassin de Pont-à-Mousson, CC du Bassin de Pompey, CC Sellen et Grand Couronné) - ALEO du Pays Messin -

Service « Urbanisme & habitat » - Coline Leshe, Responsable du Pôle Urbanisme et habitat, leshe@cc-madmoselle.fr
CAMEL pour toutes questions liées

Panneau intégré dans une exposition itinérante sur les places publiques des communes de la CC Mad & Moselle pour sensibiliser les habitants sur la nécessité d'agir pour une sobriété foncière.

« L'OPAH intégrée dans une politique globale de sobriété foncière, énergétique et de redynamisation de nos villages »

[Dispositif itinérant du projet de territoire: **LA TOURNEE**]

Une sensibilisation du plus grand nombre

Une sensibilisation large, à destination des habitants, a également été mise en place sur la nécessité de sobriété foncière dès le printemps 2021 !

=> Exemple dans le cadre de *LA TOURNEE* (le projet de territoire de la CC Md & Moselle)



AMO « local » :

Partenaires



Principaux travaux envisagés dans le cadre de l'AMI :

- Elaborer un inventaire des secteurs stratégiques à désimperméabiliser au regard de la question de la TVB, de l'hydraulique, des faisabilités techniques...
- Lancer un appel à projet de communes « pilotes » pour travailler sur le réaménagement de certains noyaux urbains ruraux et nourrir, par la suite, la stratégie sur les espaces en développement dans une logique ERC.

=> NB : sur notre territoire périurbain et rural, il existe une part importante de l'artificialisation liée à la voirie et infrastructures associées (43%) : parkings, places...

- Penser cette désimperméabilisation à l'échelle d'une ZAE (lien avec le DAAC) : la ZAE ACTISUD
- Organiser des webinaires/séminaires : l'explicitation de la trajectoire ZAN, outils de maîtrise foncière / fiscalité / financements pour les travaux de trajectoire ZAN

- *Comment sensibiliser et former les élus : les « outiller » ?*
- *Comment faciliter la mise en place d'outils, de stratégies pour une trajectoire ZAN ?*

Apparition de l'AMI ZAN de l'ADEME

La CCMM s'entoure des partenaires de travail :

CDC Biodiv. / AGURAM / MMD54 (agence technique) / PNR de Lorraine / 2 CAUE.

Afin de construire avec eux des travaux/expérimentations dans le cadre de l'AMI...

... qui viendront nourrir les OAP du PLUi en « recomposition urbaine » et « en extension » pour penser l'aménagement plus « sobre » de demain.



Merci de votre attention

